

# snuTER FSU 28

## Syndic' et vous ! N°2

“Celui qui accepte le mal sans lutter contre lui coopère avec lui.”  
Martin Luther King

### REMUNERATION

## Une mesure salariale qui fait pschitt avant même d'être appliquée !

Souvenez-vous, lors du rendez-vous salarial du 6 juillet dernier, la ministre annonçait qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la valeur du point d'indice, base de calcul de la rémunération des fonctionnaires. Ce point d'indice est gelé depuis 2010, à l'exception d'une très légère augmentation en 2016.

Ce gel, sur plusieurs années, a fait perdre plus de 16% de pouvoir d'achat aux fonctionnaires. L'équivalent de deux mois de salaire annuel.

Ce qu'elle annonçait, c'était une augmentation pour les agents de catégorie C, percevant le traitement de base le plus faible. Elle indiquait que leurs salaires de début de carrière, notamment les échelons les plus bas, seraient revalorisés en 2022.

Souvenez-vous également de notre commentaire dans l'info envoyée par la section par mail, dès le 8 juillet : « **Mais cette augmentation ne fait qu'anticiper sur la revalorisation du Smic, car, il est de toute façon interdit de rémunérer en dessous du salaire minimum** ».

Eh bien... ça y est, annonce du ministère du Travail, le 15 septembre, d'une revalorisation du Smic de 2,2 % (NDLR :



tant mieux ! mais...). À compter du 1<sup>er</sup> octobre, le salaire minimum s'établira à 1 589,47 euros brut, soit une hausse de 34,89 euros.

De fait, les projets de textes et les nouvelles grilles indiciaires (C1, C2 et C3) présentés aux organisations syndicales par la DGAFP étaient déjà obsolètes.

Le gouvernement n'a décidément pas pris la mesure de l'investissement des agent.e.s de la Fonction Publique et en tout premier lieu de la territoriale pendant la période covid, et au-delà.

*Bulletin Du syndicat des TERRITORIAUX FSU du 28.*

*19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes - 28000 CHARTRES*

**Mèl : [snuter.fsu28@gmail.com](mailto:snuter.fsu28@gmail.com)**

**Http : [//www.fsu.fr/](http://www.fsu.fr/)**

**<http://www.snuter-fsu.fr/>**

## Rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a présenté son rapport annuel le 10 juin 2021. On y retrouve les mêmes tendances qu'en novembre 2020. Les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur "une trajectoire maîtrisée" jusqu'en 2070 : les dépenses n'exploseraient pas car les réformes successives depuis 1993 ont fait leur ravage en baissant mécaniquement le montant des retraites.

Du fait de la crise sanitaire, elles ont mathématiquement atteint 14,7 % de la richesse nationale en 2020 puisque le PIB a diminué. En revanche, la part des dépenses en pourcentage du PIB diminuera ensuite dès 2021 avec le rebond de l'activité. Elle devrait retrouver un niveau proche d'avant crise à compter de 2022, à 13,7 % environ jusqu'en 2030. Dans tous les scénarios, elle diminuera de 2030 à 2070 : elle devrait varier ainsi de 11,3 % à 13,0 % à l'horizon de la projection.

Le COR attire l'attention sur l'amorce d'une nouvelle phase de paupérisation des retraités qui devrait à terme revenir à son niveau des années 1980. Les réformes paramétriques, les mesures régressives, le gel du point d'indice et la sous-indexation des

pensions depuis 30 ans, vont continuer de dégrader les montants servis. En 2018, le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur (de l'ordre de 2,9 %) à celui de l'ensemble de la population. Il est relativement stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970. Cette progression a permis de réduire le taux de pauvreté des retraités qui est sensiblement inférieur à celui de l'ensemble de la population. Le COR prévient malheureusement que le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme pour s'établir entre 90 % et 95 % en 2040 et entre 77 % et 86 % en 2070.

De forts aléas entourent les données projetées, surtout si on veut les saisir à court terme pour mettre en avant des milliards de déficit. Ce n'est pas le sujet du COR. Seules les valeurs rapportées au PIB font sens à long terme pour la part consacrée à son système de retraite.

Sur ces questions de protection sociale, il n'y a pas de conflits entre les générations : les retraités portent les mêmes revendications que les salariés pour les services publics, la justice sociale, une fiscalité juste, une santé de qualité, accessibles à toutes et tous. C'est tout l'enjeu des batailles à venir.



### « Plus jamais ça ! » : le plan de rupture de l'urgence sociale et environnementale

« Plus jamais ça », chacun l'a déjà entendu, a pu se reconnaître dans ce simple énoncé.

« Plus jamais ça », c'est le nom que se sont donnés 8... puis 30, organismes nationaux, syndicats ou associations, dont la FSU, réunis en un collectif inédit agissant partout sur le territoire en France. Ce collectif est à l'origine, en 2020, d'une tribune pour un monde de justice sociale et environnementale et d'un plan de sortie de crise assorti de 34 propositions de mesures d'urgence. Un an plus tard, ce sont beaucoup d'actions, librement et localement déclinées à la rencontre de la population, et de luttes gagnées malgré les restrictions de liberté.

Aujourd'hui, à la suite de l'Université d'été des mouvements sociaux et solidaires d'août 2021 qui a réunie 1500 personnes à Nantes, « Plus jamais ça ! » revendique un véritable **plan de rupture**, qu'il dessine sous la forme de propositions en 10 objectifs essentiels... et leurs 36 mesures d'application.

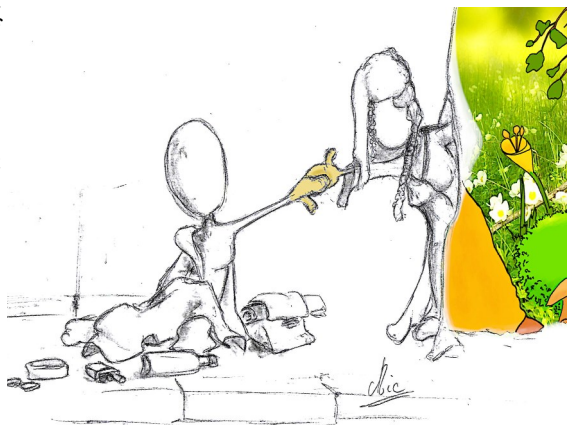
#### Pourquoi un plan de rupture ?

Chacun peut mesurer la nécessité de rompre avec le « monde d'avant », monde capitaliste écrasant pour l'emploi, les ressources naturelles, accentuant les inégalités sociales, individualisme éperdu, quotidien pesant et sans avenir, idéologie dévastatrice. La crise sanitaire a entraîné l'explosion des crises sociale, économique et environnementale. Alors que l'Etat français accentue sa pression et son mouvement de démantèlement social, nombreux sont ceux qui

aspirent au contraire à un monde où justice sociale rime avec préservation de l'environnement.

#### Quelles sont ses propositions ?

Garantie de mesures de protection et prévention, sécurité sanitaire et démocratie, travail pour tou-te-s et reconversion accompagnée, satisfaction des besoins fondamentaux garantie, solidarité internationale, justice fiscale, contrôle de la dette et des finances, de la production, de la consommation, de la mobilité, et transition sociale et écologique dans l'agriculture et l'alimentation : voici les grands axes de ce plan partagé pour un monde humaniste, solidaire et digne.



#### Rejoindre les actions du collectif

Il y a probablement un collectif local près de chez vous qui porte le projet et les valeurs de « Plus jamais ça ». Inscrivez-vous auprès de lui pour prendre part aux réflexions, aux initiatives, aux mobilisations locales et nationales !

FSU - Solidaires - CGT, confédération paysanne Citoyens pour le Climat - Fédération des assos écolos du 28...

Contact FSU : [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)

Infos sur : <https://ensemble28.forum28.net/>

Perche : <https://pourunaprespascommeavant.over-blog.com/>

Et bien sûr : <http://plus-jamais.org>



## Violences faites aux femmes : où en est-on ?

Dans l'après 8 mars, la FSU s'était engagée à faire dans ses colonnes un rappel régulier, dès que cela était possible, et un état des lieux sur la condition féminine mise à mal et sur l'inégalité homme-femme.

Pour rappel donc, ainsi que le souligne l'ONU, les violences subies par les femmes demeurent l'une des violations des droits de l'Homme les plus répandues dans le monde, et elles sont recensées tant dans la sphère privée que publique.

### Les chiffres nationaux

En France, la dernière enquête de l'INSEE révèle qu'entre 2011 et 2018, 295 000 personnes de 18 à 75 ans, dont 72% de femmes, se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Selon une étude de la Délégation aux victimes du ministère de l'intérieur, les morts violentes au sein du couple ont concerné 173 victimes en 2019 (contre 149 en 2018), majoritairement des femmes (146 contre 121 en 2018). Sur ces 146 femmes tuées, 41% avaient déjà subi des violences de la part de leur partenaire et 43% avaient déposé une plainte. En 2020, on ne recense « que » 102 féminicides : 210 000 femmes sont victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles et une femme meurt en moyenne tous les 3 jours sous les coups de son conjoint.

### En Eure-et-Loir

1600. C'est le nombre d'enquêtes menées par les policiers et les gendarmes d'Eure-et-Loir, en 2020, portant sur les violences intrafamiliales. Soit une hausse de 17 %. Trois victimes sur quatre sont des femmes. Sur le seul mois de mai 2021, les magistrats et greffiers du Parquet de Chartres ont géré 192 gardes à vue, déféré 35 auteurs d'infractions, convoqué pour jugement ou

mise en œuvre d'une mesure alternative aux poursuites 272 autres et traité 1 002 courriels...

### Violences et travail

Selon une étude IFOP réalisée en avril 2019, les violences sexistes et sexuelles au travail constituent un phénomène massif en France et en Europe : 6 européennes sur 10 ont déjà été confrontées à une situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail. 20% des femmes interrogées ont été victimes de sexisme ou de harcèlement sexuel au cours des 12 der-

nières années. Cette violence est une idéologie qui repose sur l'infériorité d'un sexe par rapport à l'autre, mais aussi un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques, plaisanteries, etc.) aux plus graves (viols, meurtres) qui ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et entraînent pour elles des effets en termes d'estime de soi, de santé psychique et physique et de modification des comportements". Il précise que 99% des femmes disent avoir été victimes d'un acte ou comportement sexiste en 2019, étudié plus précisément dans trois domaines de la vie publique, qui sont : le milieu de l'entre-

prise, les médias et le monde politique. Les violences n'épargnent aucun milieu, aucun territoire, aucune génération. Dans la sphère privée, au travail ou dans l'espace public, les femmes sont régulièrement confrontées à des situations de violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques. Malgré une pénalisation croissante, le HCEfh déplore des carences et des dysfonctionnements persistants dans la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. La crise sanitaire et le confinement auraient eu un effet révélateur (et non déclencheur) des violences conjugales, et un effet aggravant dans certaines situations. D'après une note de synthèse, les pertes subies par les femmes en matière d'emplois et de revenus pendant la pandémie devraient persister dans un avenir proche.



La Convention de l'Organisation Internationale du Travail, qui doit

encore être ratifiée par la France, doit prévenir, combattre et éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail, particulièrement à l'égard des femmes. Il lui reste aussi, à ce monde professionnel, à accompagner les victimes de violences conjugales... Car c'est bien l'ensemble de la société qui est concernée par le phénomène.

niers mois. Pour la France, cela concerne plus d'une femme sur deux, c'est-à-dire 55%. 9% des femmes interrogées témoignent avoir subi un rapport sexuel forcé ou non désiré.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, dans son deuxième état des lieux du sexisme en France, paru en 2020, définit le sexisme : il s'agit d'une



## 25 novembre

### Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Victimes ou témoins, osons parler !

Madame       Mademoiselle       Monsieur

NOM..... Prénom.....

Date de naissance :            adresse mail : .....@.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville .....

Collectivité.....catégorie .....

Grade ou emploi..... temps travail.....

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,6 % du salaire annuel net qui est de : ..... € divisé par 12. (2)  
Mon paiement automatisé aura lieu tous les ..... Mois (1) (la périodicité est de 2 ou 3 mois). (joindre le Relevé d'identité bancaire IBAN)

**Conformité avec le Règlement Européen Général des Données Personnelles**

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le snuTER FSU 28, la FSU Territoriale en Eure-et-Loir. Ces données sont collectées au moment de votre adhésion et sont nécessaires à la fois à la mission d'information des adhérents du syndicat, à l'envoi des convocations aux conseils syndicaux et réunion de Bureau mais aussi aux prélèvements automatiques des cotisations syndicales. Les données à caractère personnel collectées sont **exclusivement destinées au syndicat FSU dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'adhésion syndicale et ne sont communiquées à aucun prestataire extérieur**, de quelque manière que ce soit. Elles seront conservées pendant toute la durée de l'adhésion et jusqu'à une année consécutive à la fin d'adhésion conformément au règlement Intérieur et aux statuts du SNUTER. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par simple envoi mail ou courrier ([snuTER.FSU28@gmail.com](mailto:snuTER.FSU28@gmail.com) – Syndicat snuTER.FSU28 – Fédération Syndicale Unitaire – Bourses du travail – 19/21 rue des Grdes Pierres Couvertes – 28000 CHARTRES), en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.

Date ..... Signature .....

- (1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée  
(2) Montant du dernier salaire annuel net imposable

Date du premier prélèvement SEPA            Prélèvement effectué tous les .....mois  
Cotisation mensuelle            Montant de chaque prélèvement

**SDU TERRITORIAUX 28 FSU**  
**FSU 28**  
**19/21 rue des Grandes Pierres**  
**Couvertres**  
**28000 CHARTRES**

**En signant ce formulaire vous avez accepté l'utilisation de vos données personnelles comme indiqué ci-dessus.**

**MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA** En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Syndicat TERRitoriaux FSU 28 à envoyer des instructions à votre banque pour débi-ter votre compte et votre banque à débi-ter votre compte conformément aux instructions du syndicat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**IDENTIFIANT  
CREANCIER SEPA**

**FR16ZZZ624693**

**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DEBITEUR**

Monsieur       Madame       Mademoiselle

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville .....

**RUM :**

**NOM ET ADRESSE DU CREANCIER**

**SDU TERRITORIAUX 28 FSU**  
**FSU 28**  
**19/21 rue des Grandes Pierres Couvertres**  
**28000 CHARTRES**

**IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)**

**MANDAT DE PRELEVEMENT RECURRENT**

Paiement récurrent  .....

Date signature du mandat :

À :      Signature :

**BIC (CODE IDENTIFICATION BANQUE)**

**Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN**